

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00408 Numéro SIREN : 530 738 848 Nom ou dénomination : VULCAIN FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2018 sous le numéro de dépôt 9471

Désignation de l'entreprise : **SAS VULCAIN FINANCE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * | 12

Adresse de l'entreprise : **21 RUE JEHAN DE BRIE**

77360 VAIRES SUR MARNE

Durée de l'exercice précédent *	12
---------------------------------	----

Numéro SIRET * 5 3 0 7 3 8 8 4 8 0 0 0 2 3

Néant ☐ *

		Exercice N-1 31122016		N-1 31122016			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 448	2 589	5 009
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	816 001	816 001	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			150
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	999 991	999 991	1 313 295
TOTAL (II)		BJ	1 824 029	BK	5 448	1 818 581	1 318 454
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	47 698	47 698	
		Autres créances (3)	BZ	CA	267 525	267 525	200 520
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 600 901	2 600 901	4 349 303	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 379	7 379	2 902	
	TOTAL (III)	CJ	2 923 502	CK	2 923 502	4 552 725	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	4 747 531	IA	5 448	4 742 083	5 871 179
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	999 991	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS VULCAIN FINANCE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :142 657.....)	DA	142 657	142 657
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	198 259	198 259
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 777 948	(30 852 319)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(525 736)	35 630 266
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	4 593 128
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 352	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 426	32 295
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 672	710 922
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 506	9 099
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	148 955	752 316
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	4 742 083	5 871 179
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	148 955	752 316
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 352		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	54 167	FH		FI	54 167	
		FJ	54 167	FK		FL	331 100	
	Chiffres d'affaires nets*					FL	54 167	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	54 174	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	147 584	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	48 854	
	Salaires et traitements *					FY	295 619	
	Charges sociales (10)					FZ	102 065	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	2 421
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	29	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	596 571
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(542 397)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 200 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	41 231	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	41 231	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 761	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	23 761	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 470	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(524 927)	
							(1 042 916)	

Désignation de l'entreprise SAS VULCAIN FINANCE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 531	768	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 000	73 889 351	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		644 446	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 531	74 534 565	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 339	8 359	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		37 125 883	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		58 257	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 339	37 192 499	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(808)	37 342 066	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		668 884	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	97 936	76 066 681	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	623 672	40 436 415	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(525 736)	35 630 266	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	186	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		20 429	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels					3 339		2 531
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures		Produits antérieurs

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES IS	1 338	
CONTRAVENTION ROUTIERE	900	
URSSAF PENALITES	283	
Autres charges exceptionnelles	818	
DEGREVEMENT PENALITE IS		1 338
BONUS ECOLOGIQUE PORSCHE		1 000
Autres produits exceptionnels		193
Totalisation	3 339	2 531

Désignation de l'entreprise **SAS VULCAIN FINANCE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	622 282
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	8 037	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	8 037	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W	816 001		
Autres titres immobilisés				1P	150	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 313 295	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	1 313 445	LR		LS	816 001		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 321 482	ØH		ØJ	1 438 283
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	622 282	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	8 037	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	8 037	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY	816 001	ØZ			
Autres titres immobilisés		II		2B	150	2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	313 304	2F	999 991	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	313 454	NK	1 815 992	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	935 736	ØL	1 824 029	ØM	

Exercice N clos le : 31 12 2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 027	QM	2 421	QN		QO	5 448	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	3 027	QV	2 421	QW		QX	5 448	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	3 027	ØP	2 421	ØQ		ØR	5 448	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE						Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	999 991	UV	999 991	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	47 698		47 698					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	191 710		191 710					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 166		12 166					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	3 078		3 078					
	Groupe et associés (2)		VC	50 186		50 186					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	10 386		10 386					
	Charges constatées d'avance		VS	7 379		7 379					
	TOTAUX		VT	1 322 593	VU	1 322 593	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 352		1 352						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	48 426		48 426						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 362		1 362						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 158		25 158						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 949		7 949						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	45 202		45 202						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 506		19 506						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	148 955	VZ	148 955						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	19 227			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 485			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	2 518	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régime d'imposition particulier et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		Y1		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		Y3		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						TOTAL I		WR	27 230	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	525 736	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RESULTAT FISCAL				BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0		XO	498 506

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS VULCAIN FINANCE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	498 506
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	498 506
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
Cf. état 2058B-Détail des charges à payer	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	Imputations		
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE										Néant ☐ *																																																																																																																																																																											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(30 852 319)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																																																																																																																																																																														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	35 630 266		- Autres réserves	ZD																																																																																																																																																																															
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE																																																																																																																																																																															
					Autres répartitions	ZF																																																																																																																																																																															
	TOTAL I	ØF	4 777 948		Report à nouveau	ZG		4 777 948																																																																																																																																																																													
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																																																																																																																																																																																
					TOTAL II			ZH	4 777 948																																																																																																																																																																												
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N-1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td>- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="10">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</td> <td>- Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>26 464</td> </tr> <tr> <td>- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété</td> <td>J8</td> <td>37 605</td> <td>XQ</td> <td>37 605</td> </tr> <tr> <td>- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>70 940</td> </tr> <tr> <td>- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>39 039</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td></td> <td>ZJ</td> <td>147 584</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPOTS ET TAXES</td> <td>- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td>(523)</td> </tr> <tr> <td>- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>9Z</td> <td>49 377</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td></td> <td>YX</td> <td>48 854</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">T.V.A.</td> <td>- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>10 998</td> </tr> <tr> <td>- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>15 918</td> </tr> <tr> <td>- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *</td> <td></td> <td></td> <td>ØB</td> <td>295 619</td> </tr> <tr> <td>- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ØS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td>1,67 %</td> </tr> <tr> <td>- Numéro de centre de gestion agréé *</td> <td>XP</td> <td></td> <td colspan="2">- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0</td> </tr> <tr> <td>- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td>RG</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td></td> <td></td> <td>RH</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">RÉGIME DE GROUPE *</td> <td>Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe</td> <td>JA</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JK</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JL</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JM</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JC</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Groupe : résultat d'ensemble.</td> <td>JD</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JN</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JO</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JP</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JF</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe</td> <td>JJ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	26 464	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	37 605	XQ	37 605	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	70 940	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	39 039	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	147 584	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	(523)	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	49 377	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	48 854	T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	10 998	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	15 918	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *			ØB	295 619	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,67 %	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ											
		Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																																																																																																																																																																																	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																																																																																																																																																																	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																																																																																																																																																																	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	26 464																																																																																																																																																																																
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	37 605	XQ	37 605																																																																																																																																																																																
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU																																																																																																																																																																																	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	70 940																																																																																																																																																																																
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																																																																																																																																																																																	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	39 039																																																																																																																																																																																
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	147 584																																																																																																																																																																																
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	(523)																																																																																																																																																																															
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	49 377																																																																																																																																																																															
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	48 854																																																																																																																																																																															
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	10 998																																																																																																																																																																																
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	15 918																																																																																																																																																																																
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *			ØB	295 619																																																																																																																																																																																
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																																																																																																																																																																																	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,67 %																																																																																																																																																																																
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0																																																																																																																																																																																	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG																																																																																																																																																																																	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH																																																																																																																																																																																	
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																																																																																																																																																																												
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																																																																																																																																																																												
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																																																																																																																																																																													
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																																																																																																																																																																													
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ																																																																																																																																																																															

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE						Néant ☒	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS VULCAIN FINANCE**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS VULCAIN FINANCE**Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3					
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SAS VULCAIN FINANCE			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	43 334		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	43 334		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	6		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	6		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON			
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	87 983		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	3 340		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	23		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	91 346		
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	(48 006)
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)			SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX			
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Période de référence	GY	GZ		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel	YP	2		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 53073884800023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VULCAIN FINANCE

ADRESSE (voie) 21 RUE JEHAN DE BRIE

CODE POSTAL 77360

VILLE VAIRES SUR MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

142 657

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique TRIDON Prénom(s) OLIVIER

Nom marital % de détention 32,99 Nb de parts ou actions 47 059

Naissance : Date 25091957 N° département 27 Commune BEAUMONT LE ROGER Pays FRANCE

Adresse : N° 21 Voie RUE JEHAN DE BRIE

Code postal 77360 Commune VAIRES SUR MARNE Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique DARDENNE Prénom(s) MICHEL

Nom marital % de détention 67,01 Nb de parts ou actions 95 598

Naissance : Date 16061957 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie RUE MICHELET

Code postal 94700 Commune MAISON ALFORT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 53073884800023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VULCAIN FINANCE

ADRESSE (voie) 21 RUE JEHAN DE BRIE

CODE POSTAL 77360

VILLE

VAIRES SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SAS Dénomination AVA FINANCE

N° SIREN (si société établie en France) 832461321

% de détention 100,00

Adresse : N° 21 Voie RUE JEHAN DE BRIE

Code postal 77360

Commune VAIRES SUR MARNE

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2900-SD
(2018)Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 BA
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SAS VULCAIN FINANCE	N°Siret	53073884800023
Adresse	21 RUE JEHAN DE BRIE 77360 VAIRES SUR MARNE		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à le fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	4 593 128
Ratio d'endettement = (a) x [1,5 x (c) / (b)]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	(524 927)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(e) + (f) + (a)]	(g)	(131 232)
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i) [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	(j)	0

II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = (l) x 5%	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) si (o) < 0, indiquer 0	(o)		0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf 6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf. 14ème alinéa de l'article 223B du CGI).

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquième C du CGI) ☐
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE CHELLES
44 BVD CHILPERIC
77641 CHELLES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS VULCAIN FINANCE
21 RUE JEHAN DE BRIE

Identification du destinataire

77360 VAIRES SUR MARNE

Insp. IFU

N° dossier

53073884800023

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Activités des sièges sociaux

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 498 506

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1) Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS

(cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : ACOA

I

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

30 avenue des mondaults
33270 FLOIRAC

0611451401

A FLOIRAC, le 18052018
Signature et qualité du déclarant

SABRINA TEXANDIER

EXPERT COMPTABLE

SAS VULCAIN FINANCE
31122017

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS VULCAIN FINANCE
31122017

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

« VULCAIN FINANCE »

Société par actions simplifiée au capital de 142.657 euros
Siège social : VAIRES-SUR-MARNE (77360) -
21, rue Jehan de Brie
RCS MEAUX 530 738 848

Ci-après la « **Société** »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 JUIN 2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉOLUTION VOTÉE

(...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à 525.736 euros, comme suit :

Au report à nouveau 525.736 €
Dont le solde créditeur de 4.777.948 euros
sera porté à un solde créditeur de 4.252.212 €

Puis, l'Assemblée Générale constatant l'existence de réserves distribuables, d'un montant de 4.252.212 euros, décide de procéder à une distribution :

A titre de dividendes, la somme de 450.796,12 €
(soit 3,16 € par action) prélevée sur le poste report à nouveau qui sera
ainsi ramené à un solde créditeur de 3.801.415,88 €

l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au Directeur Général pour procéder à la mise en paiement du dividende voté.

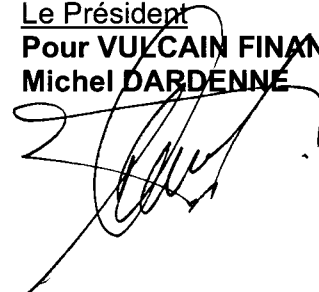
En outre, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué, avant la date de ce jour, depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Pour VULCAIN FINANCE,
Michel DARDENNE



Vulcain Finance

Société par actions simplifiée

21, rue Jehan de Brie

77360 Vaires Sur Marne

**Rapport des commissaires
aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

PIERRE ANTOINE AUGER
15 rue de la Baume
75008 Paris

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Vulcain Finance
Société par actions simplifiée

21, rue Jehan de Brie
77360 Vaires Sur Marne

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société Vulcain Finance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vulcain Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur

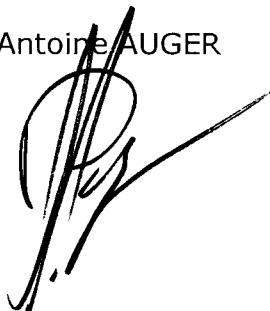
les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris et Paris-La Défense, le 29 juin 2018

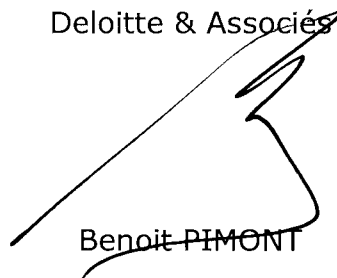
Les commissaires aux comptes

Pierre Antoine AUGER



Deloitte & Associés

Benoit PIMONT



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				134 826
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISE	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 037	3 027	5 009	40 532
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				32 042 964
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	150		150	150
ACTIF IMMOBILISE	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 313 295		1 313 295	
	TOTAL (II)	1 321 482	3 027	1 318 454	32 218 472
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				749 738
	Autres créances	200 520		200 520	5 386 913
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	4 349 303		4 349 303	61 070
	Charges constatées d'avance	2 902		2 902	37 621
	TOTAL (III)	4 552 725		4 552 725	6 235 343
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 874 207	3 027	5 871 179	38 453 815

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

313 295

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	142 657	19 698 887
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	198 259	127 151
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(30 852 319)	2 345 839
	Résultat de l'exercice	35 630 266	1 422 159
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		586 189
	Total des capitaux propres	5 118 864	24 180 225
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		10 798 879
	Emprunts et dettes financières divers		2 531 802
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 295	210 049
	Dettes fiscales et sociales	710 922	647 324
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 099	85 536
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	752 316	14 273 590
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 871 179	38 453 815
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		35 630 266,08	1 422 158,77
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		752 316	14 273 590
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			2 809

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	331 100		331 100	2 602 502
	Montant net du chiffre d'affaires	331 100		331 100	2 602 502
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				8 783
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			43	9
	Total des produits d'exploitation (1)			331 143	2 611 294
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			1 228 744	1 059 336
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 202	63 452
	Salaires et traitements			723 687	848 644
	Charges sociales du personnel			239 066	327 862
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 128	162 101
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			20 435	27 494
	Total des charges d'exploitation (2)			2 225 262	2 488 889
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 894 118)	122 405

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 894 118)	122 405
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	1 200 000	1 900 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	973	46 065
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 241
Total des produits financiers		1 200 973	1 947 306
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	349 771	680 158
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		349 771	680 158
RESULTAT FINANCIER		851 203	1 267 148
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 042 916)	1 389 553
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	768	
	Sur opérations en capital	73 889 351	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	644 446	46 232
	Total des produits exceptionnels	74 534 565	46 232
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	8 359	
	Sur opérations en capital	37 125 883	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	58 257	171 905
	Total des charges exceptionnelles	37 192 499	171 905
RESULTAT EXCEPTIONNEL		37 342 066	(125 673)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		668 884	(158 279)
TOTAL DES PRODUITS		76 066 681	4 604 831
TOTAL DES CHARGES		40 436 415	3 182 672
RESULTAT DE L'EXERCICE		35 630 266	1 422 159

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de la société Vulcain Finance ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les comptes annuels sont établis selon des règles de présentation et d'évaluation identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 742 083 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **97 936 euros** et un total **charges** de **623 672 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-525 736 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire; D = dégressif et E = exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissement pour dépréciation	Amortissement fiscalement pratiqué
Matériel de bureau et informatique	33 1/3% L	33 1/3% L

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 02 mai 2016, la société a cédé l'ensemble de ses filiales pour un prix de cession global définitif de 73 564 396 € dont 64 247 814 € lui ont été versés à la clôture de l'exercice. La créance sur la quote-part de prix de cession séquestré a été cédée aux fonds d'investissements associés à hauteur de 5 400 395 € à Nextstage, 1 301 446 € à MI3 et 1 301 446 € à COFIR. Au 31/12/2016, la créance sur la quote-part de prix de cession séquestré restant à l'actif du Bilan s'élevait à 1 313 295 €. Au 31/12/2017, cette même créance s'élève à 999 991€ (à échéance moins d'un an), suite au déblocage du deuxième versement de 313 304€ en juin 2017.

- En date du 11 octobre 2017, la société a acquis 100% des titres de la SAS AVA FINANCE immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° 832 461 321 et dont le siège social est situé 21 rue Jehan de Brie 77360 VAIRES SUR MARNE pour un prix d'acquisition global de 500 €. Il s'agit d'une société holding ayant pour seule activité la gestion de son portefeuille de titres.

- En date du 23 octobre 2017, la société a souscrit aux 815501 actions nouvelles émises par la SAS AVA FINANCE dans le cadre de son augmentation de capital pour un montant global de 815 501 €, maintenant ainsi son taux de détention à 100%.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 23 mai 2018, l'Administration fiscale a notifié une proposition de rectification concernant la taxe sur les salaires des exercices 2015 à 2017, pour un montant total de 160 223 € dont 50 002 € correspondant aux intérêts de retard et majorations. Ce montant ne tient pas compte de la sectorisation de la gestion des produits financiers. Après prise en compte de la sectorisation, le montant dû s'élève à 35 860 €. Ce montant a été comptabilisé en Charges à payer au 31/12/2017.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle (art 123-196 du Code de commerce, art 831-3, 832-12 et 832-13 du PCG).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Corrélativement à la cession de l'ensemble des filiales, Vulcain Finance a co-signé un contrat de garantie d'actif et de passif (GAP), au bénéfice du cessionnaire dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- quote-part de garantie à la charge de Vulcain Finance : 15.6%
- durée : de 2 à 5 ans en fonction du motif de déclenchement de la GAP
- seuil de déclenchement : 300 000 €. En cas de demandes de déclenchement simultanées, le seuil de 300 000 € s'applique au total des demandes, étant précisé que toute demande d'un montant individuel inférieur à 15 000 € ne sera pas prise en compte.
- plafonds d'indemnisation : entre 1M€ et 12 M€, en fonction du motif de déclenchement de la GAP

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

PASSIFS EVENTUELS

Le cessionnaire a déposé une demande de déclenchement de la GAP concernant les coûts de dépollution des sites de Vannes, Rennes, Pont-l'Evêque et Tours. En date du 23 octobre 2017, un protocole d'accord a été signé par les parties afin de définir les missions respectives des experts techniques nommés par les garants d'une part et par le cessionnaire d'autre part. Les chiffrages provisoires s'élèvent à 8.7 M€ selon le conseil des garants et 12.7 K€ selon le conseil du cessionnaire (dont 15.6% à la charge de Vulcain Finance soit entre 1.35 M€ et 1.98 M€). Toutefois, les expertises sont toujours en cours (notamment en ce qui concerne la dépollution des eaux, qui représente la plus grande partie des coûts) au jour de l'arrêté des comptes et ces montants sont donc encore susceptibles de varier de manière significative. Par ailleurs, une autre option est envisagée qui consisterait à récupérer les terrains en dégageant la responsabilité du cessionnaire. A ce stade, aucune décision n'est arrêtée par les parties sur le devenir des sites pollués.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	8 037					8 037
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 037					8 037
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			816 001			816 001
	Autres titres immobilisés	150				150	
	Prêts et autres immobilisations financières	1 313 295				313 304	999 991
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 313 445		816 001		313 454	1 815 992
TOTAL		1 321 482		816 001		313 454	1 824 029

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	3 027	2 421		5 448
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 027	2 421		5 448
TOTAL		3 027	2 421		5 448

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	999 991	999 991	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	47 698	47 698	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	191 710	191 710	
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 166	12 166	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 078	3 078	
	Groupe et associés (2)	50 186	50 186	
	Débiteurs divers	10 386	10 386	
	Charges constatées d'avances	7 379	7 379	
TOTAL DES CREANCES		1 322 593	1 322 593	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 352	1 352		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 426	48 426		
	Personnel et comptes rattachés	1 362	1 362		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 158	25 158		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 949	7 949		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	45 202	45 202		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	19 506	19 506		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		148 955	148 955		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		13 464
Autres créances		13 464
<i>RRR ET AVOIRS NON RECUS</i>	<i>108</i>	
<i>Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.</i>	<i>3 078</i>	
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOI</i>	<i>10 278</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		96 587
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 352
<i>IC préfinancement CICE</i>	<i>1 352</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 527
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON</i>	<i>30 527</i>	
Dettes fiscales et sociales		45 202
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>41 345</i>	
<i>TAXE APPRENTISSAGE A PAYER</i>	<i>2 010</i>	
<i>FPC A PAYER</i>	<i>1 847</i>	
Autres dettes		19 506
<i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>19 506</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 379	7 379
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				7 379

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	142 657				142 657
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	198 259				198 259
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(30 852 319)	35 630 266			4 777 948
Résultat de l'exercice	35 630 266	(35 630 266)		(525 736)	(525 736)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 118 864			(525 736)	4 593 128

Date de l'assemblée générale 30/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 118 864

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 118 864

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (525 736)

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	19 698 887,00	1,0000	19 698 887,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	19 698 887,00	0,0072	142 657,00

--

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		54 167
Production vendue Services		54 167
<i>PRESTATIONS DE SERVICES VULCAIN</i>	<i>20 000</i>	
<i>PRODUITS ACTIVITES ANNEXE VULCA</i>	<i>34 167</i>	
Chiffre d'affaires par marché géographique		54 167
Chiffre d'affaires FRANCE		54 167
<i>PRESTATIONS DE SERVICES VULCAIN</i>	<i>20 000</i>	
<i>PRODUITS ACTIVITES ANNEXE VULCA</i>	<i>34 167</i>	

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	2	

--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des produits exceptionnels		2 531
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 531
<i>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	<i>1 531</i>	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 000
<i>Autres produits exceptionnels</i>	<i>1 000</i>	
Total des charges exceptionnelles		3 339
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		3 339
<i>PENALITES ET AMENDES</i>	<i>2 518</i>	
<i>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>3</i>	
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>818</i>	
Résultat exceptionnel		(808)

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/12/2017				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS AVA FINANCE		794 195	100.00	(21 806)
RCS MEAUX 832461321				
21 RUE JEHAN DE BRIE 77360 VAIRES SUR MARNE				
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				